

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 novembre 2014, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2014.
3. Renouvellement des assurances générales pour la période du 15 décembre 2014 au 15 décembre 2015.
4. Disposition des feuilles mortes et des résidus de pelouse.
5. Rapport du maire 2014.
6. Nomination de 2 représentants nommés par la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.
7. Tournée Vitalité et services de proximité le 17 novembre à 19h00.
8. Achat de pneus d'hiver pour la camionnette et vente des pneus d'été.
9. Demande de collaboration financière de Place aux jeunes Érables.
10. Demande pour le nettoyage du cours d'eau Côté.
11. Demande pour le nettoyage du cours d'eau Pierre Bergeron.
12. Période de questions de l'assistance.
13. Demande au ministère des Transports pour le pavage de l'accotement de la Route 116 entre Ste-Julie et le village de Laurierville.
14. Remplacement imprimante à la bibliothèque.
15. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
16. Délégation au brunch annuel de l'Unité Domrémy.
17. Souper des Fêtes de la municipalité.
18. Demande de participation financière par ORAPÉ pour la fête de Noël.
19. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
20. Correspondance.
21. Approbation des comptes.
22. États des revenus et dépenses au 31 octobre 2014.
23. Varia. (Tournée du rang 2 pour le déneigement, étude projet de règlement de zonage)
24. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2014-248

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2014-249

Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2014.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 octobre 2014, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2014-250

Contrat d'assurances pour la période du 15 décembre 2014 au 15 décembre 2015.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accorde le contrat d'assurances bien, automobiles et responsabilité civile à Promutuel Appalaches-St-François, société mutuelle d'assurance générale, pour la période du 15 décembre 2014 au 15 décembre 2015;

Que les couvertures des bâtiments ainsi que du matériel ont été majorées selon un indice d'inflation de 5%.

Que la prime pour la période susdite, selon la soumission datée du 15 octobre 2014, est de 16 774.93 \$, taxe incluse, soit 117.70 \$ de plus que pour la période du 15 décembre 2013 au 15 décembre 2014.

Adoptée

Résolution : 2014-251

Disposition des feuilles mortes et des résidus de pelouse.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à transporter les feuilles mortes et les résidus de pelouse accumulés au dépôt du garage municipal, jusqu'à l'ancienne sablière située dans le rang 8 ouest.

Qu'une fois le transport des feuilles mortes et les résidus de pelouse effectués, ce conseil autorise l'inspecteur municipal à faire épandre les amas de terre accumulés dans l'ancienne sablière, ainsi que les amas de feuilles mortes et de résidus de pelouse, à l'aide d'un boteur.

Que le coût pour le transport et l'épandage des feuilles mortes et des résidus de pelouse, ainsi que l'épandage des amas de terre à l'ancienne sablière, est d'environ 1 200 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-252

Rapport du maire 2014.

Le maire, M. Marc Simoneau, tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal de la Province de Québec, dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que comme prévu également à l'article 955 du Code municipal, le rapport du maire, soit distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, par l'entremise du journal local « Le Poliquin », lequel sera distribué le 14 novembre 2014.

Adoptée

Résolution : 2014-253

Nomination de 2 représentants nommés par la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.

Attendu que les mandats de Mme Marie-Thérèse Gervais et M. François Goulet, à titre de représentants de la municipalité de Laurierville sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville, se terminent le 5 décembre 2014;

Attendu que M. François Goulet est disposé à entreprendre un nouveau mandat de 3 ans, mais que Mme Marie-Thérèse Gervais ne désire pas renouveler son mandat;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil nomme M. François Goulet pour représenter la

municipalité de Laurierville sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville, pour un autre mandat de 3 ans, soit jusqu'au 5 décembre 2017.

Qu'une personne sera nommée lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, soit le 1^{er} décembre 2014, pour remplacer Mme Gervais.

Adoptée

Résolution : 2014-254

Tournée Vitalité et services de proximité le 17 novembre à 19h00.

Attendu que la Corporation de Développement Communautaire de l'Érable (CDCÉ), en collaboration avec le CLD et la MRC de l'Érable, ainsi qu'avec le CSSS Arthabaska-Érable, réalise une étude visant à identifier les besoins en services de proximité dans les onze municipalités de la MRC de l'Érable;

Attendu que pour réaliser l'étude, le CDCÉ demande la participation de 20 à 25 personnes, incluant les membres du conseil, à l'occasion d'une soirée le 17 novembre prochain à partir de 19h00, à la salle de l'Âge d'Or;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil mandate le directeur général pour trouver environ 15 personnes pour participer à la soirée d'étude du CDCÉ.

Qu'un budget d'une centaine de dollars est accordé à l'occasion de cette soirée, pour la fourniture d'une collation (café, liqueur, fromage, biscuits, muffins).

Adoptée

Résolution : 2014-255

Achat de pneus d'hiver pour la camionnette et vente des pneus d'été.

Attendu que les pneus sur la nouvelle camionnette Ford de la municipalité, sont des pneus d'été;

Attendu que ce conseil juge à propos de faire l'achat et la pose de pneus d'hiver sur la nouvelle camionnette, et de laisser les pneus d'hiver pendant toute l'année;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat et la pose de 4 pneus d'hiver pour la nouvelle camionnette Ford, de type LT (light truck);

Que ce conseil accepte la soumission du Garage Marc Labrie enr., au prix de 244.25 \$ du pneu, pour un total de 1 123.31 \$, incluant les taxes, la pose, les droits environnementaux et le balancement.

Que le directeur général est autorisé à demander des soumissions pour la vente des pneus d'été, par l'entremise du journal Le Poliquin du 14 novembre prochain, en indiquant un prix minimum pour les 4 pneus de marque Hankook Dinapro AT, soit environ 50% de la valeur à neuf.

Adoptée

Résolution : 2014-256

Demande de collaboration financière Place aux jeunes Érable 2014-2015.

Considérant les engagements de la municipalité de Laurierville dans le cadre de la stratégie 2015-2020 de la campagne « On vise dans le 1000 », dont l'objectif est d'attirer 1 000 nouveaux arrivants dans l'ensemble de la MRC de l'Érable;

Considérant que Place aux jeunes offre ses services pour aider les municipalités de la MRC de l'Érable à atteindre cet objectif, en réalisant plusieurs actions en collaboration avec les municipalités;

Considérant l'importance d'unir nos forces pour l'atteinte de l'objectif de la campagne « On vise dans le 1000 »;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de Place aux jeunes de travailler en collaboration pour l'atteinte de l'objectif de la campagne « On vise dans le 1000 ».

Que la municipalité accepte de verser un montant de 1.00 \$ par résidant, pour l'année 2014-2015, représentant un montant de 1 433.00 \$.

Que le montant sera versé en janvier 2015.

Adoptée

Résolution : 2014-257

Demande pour le nettoyage du cours d'eau Côté.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de la Ferme Raymond Lacasse inc., par l'entremise de M. Raymond Lacasse, pour le nettoyage du cours d'eau Côté, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés aux travaux de nettoyage du cours d'eau, soient entièrement à la charge des propriétaires riverains longeant le cours d'eau Côté.

Adoptée

Résolution : 2014-258

Demande pour le nettoyage du cours d'eau Pierre-Bergeron.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de la Ferme Roland Caron inc., par l'entremise de M. Danny Giguère, pour le nettoyage du cours d'eau Pierre-Bergeron, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés aux travaux de nettoyage du cours d'eau, soient entièrement à la charge des propriétaires riverains longeant le cours d'eau Pierre-Bergeron.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Jacques Demers, demandant d'interdire le stationnement en bordure d'une partie de la rue Dubé, soit entre l'avenue Provencher et l'avenue Roy, afin de faciliter, selon ce dernier, la circulation des camions particulièrement.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne à M. Demers, que la municipalité demandera à la Sûreté du Québec, son avis sur cette demande.

Résolution : 2014-259

Demande au ministère des Transports pour le pavage de l'accotement de la Route 116 entre la route de la Station et le village de Laurierville.

Attendu que la piste cyclable du Parc linéaire des Bois-Francs traverse le secteur Ste-Julie en longeant une partie de la route de la Station;

Attendu qu'il n'existe pas de lien cyclable entre les 2 parties urbaines de Laurierville, sauf via la Route 116;

Attendu que l'aménagement d'un lien cyclable entre le village de Laurierville et la piste cyclable, en recoupant des terres agricoles serait difficilement réalisable;

Attendu que dans la Politique familiale 2013-2015 de la municipalité de Laurierville, une des actions priorisées est le pavage de l'accotement de la Route 116, entre le village de Laurierville et la route de la Station;

Attendu que le ministère des Transports effectue le pavage d'une partie de l'accotement de la route 116, lors de travaux de pavage;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil demande au ministère des Transports, de prévoir, lors des prochains travaux de pavage sur la route 116, soit pour la partie située entre le village de Laurierville et la route de la Station, le pavage de l'accotement, afin d'obtenir un lien cyclable entre les 2 parties urbaines de Laurierville, et ainsi rejoindre la piste cyclable du Parc linéaire de façon plus sécuritaire.

Que la municipalité est disposée à participer financièrement à ce projet, afin que l'accotement soit asphalté à sa pleine largeur.

Adoptée

Résolution : 2014-260

Remplacement imprimante à la bibliothèque.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser la coordonnatrice de la bibliothèque, Mme Aline Desrochers, à faire l'achat d'une nouvelle imprimante pour les besoins de la bibliothèque, afin de remplacer l'imprimante actuelle, dont la durée utile est atteinte.

Que le coût de l'imprimante, de marque Epson, modèle T20II, est de 237.71\$, taxes incluses, selon une proposition de CPU, fournisseur du réseau Biblio.

Adoptée

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Comme requis aux articles 357 et suivants de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, le membre du conseil doit déposer, devant le conseil, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, une déclaration mise à jour écrite, mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires.

Le directeur général indique que tous les élus ont déposé leur déclaration en date du 3 novembre 2014. Comme requis également, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé leur déclaration, sera expédié au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Résolution : 2014-261

Délégation au brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil délègue M. Luc Côté, conseiller, au brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville inc., le dimanche 23 novembre prochain à 11h30 au Motel Le Phare à Plessisville.

Attendu la nature de l'évènement, ce conseil juge à propos de défrayer le coût du brunch de M. Côté et de sa conjointe.

Que le coût du brunch est de 15.00 \$ par personne, pour un déboursé de 30.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2014-262

Souper des Fêtes de la municipalité.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à organiser un souper, à la salle du club FADOQ de Laurierville, le 5 décembre prochain, pour les employés municipaux, pour les bénévoles œuvrant sur les divers comités de la municipalité, ainsi que les membres du conseil.

Attendu la nature de l'évènement, les conjoints(es) sont également invités à participer à cette activité.

Que le coût de cette activité est estimé à 1 700 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-263

Demande de l'organisme ORAPÉ pour la fête de Noël.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 100 \$ à l'organisme ORAPÉ, dans le cadre de la Fête de Noël que l'organisme organise pour ses membres, lesquels sont des familles à faible revenu qui demeurent dans la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2014-264

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dû à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Copie d'un article du journal La Nouvelle, sur le Palmarès des municipalités établi par le Centre sur la productivité et la prospérité du HEC de Montréal, lequel classe la municipalité de Laurierville au 28^e rang sur les 201 municipalités de son groupe (1 000 à 1 999 habitants). Le coût moyen des services de la municipalité est inférieur de 20 % par rapport aux autres municipalités de la même catégorie. La municipalité se classe au 114^e rang au niveau provincial.
- Lettre du ministre de l'Infrastructures, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, Monsieur Denis Lebel, annonçant une contribution non remboursable maximale de 11 501 \$ dans le cadre du programme Initiative d'investissement local.
- Invitation du CLD de l'Érable à une conférence sur l'impact de la culture sur le développement local, le mercredi 5 novembre 2014 de 12h00 à 13h30.

Résolution : 2014-265

Délégation à la conférence du CLD.

Il est résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, le directeur général, M. Réjean Gingras, et la conseillère municipale, Mme Julie Bernard, à participer à la conférence sur l'impact de la culture sur le développement local, organisée par le CLD de l'Érable, le mercredi 5 novembre prochain.

Que le coût d'inscription au montant de 15.00 \$ par participant sera défrayé par la municipalité.

Adoptée

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, informant que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2015, sont respectivement de 100 % et de 1.00.
- Lettre de la CSST pour indiquer que le taux de cotisation pour l'année 2015 sera de 1.83 \$ du 100 \$ de salaire assurable, comparativement à 1.86 \$ pour 2014.
- Lettre de la députée d'Arthabaska, Mme Sylvie Roy, annonçant qu'elle a recommandé au ministre délégué aux transports d'octroyer un montant de 8 000 \$ à la municipalité de Laurierville, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015.
- Réception de 2 règlements adoptés par la MRC de l'Érable, soit le numéro 337, lequel délègue le pouvoir au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection lors d'un processus d'appel d'offres, et le numéro 338, lequel modifie le règlement numéro 282, afin d'accorder au directeur général, le pouvoir d'autoriser certaines dépenses.
- Réception de la part de la MRC de l'Érable, d'un certificat de conformité concernant le règlement numéro 2014-06, adopté par la municipalité de Laurierville, en date du 2 septembre 2014.

Liste des comptes

Christian Labrie : Nettoyage survêtements et pièces pick-up.	135.87
Sonic : Essence sept. 2014.	190.00
Mélisa Samson : Achat pour garderie.	49.04
Postes Canada : Poliquin et comité essence.	168.96
Salaire : Rémun. et allocation des dépenses des élus de mai à oct..	13 834.71
Salaire : Rémunération employés en novembre 2014	13 942.28
Industrielle Alliance : Ass. sal. employés de novembre 2014	1 850.60
RREMQ : Régime retraite employés en octobre 2014	1 122.74
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-salaire en novembre 2014	126.14
OMH : Progr. Suppl. au loyer pour nov. et ajust. juillet à nov. 2014	105.11
MRC de l'Érable : Vertisoft téléphonie (janv. à sept.).	852.33
MRC de l'Érable : Travaux archives à la municipalité.	3 630.46
Petite caisse : Nettoyage nappes, timbres, 2 avis pour l'eau potable	323.65
Mégaburo : Matériels pour bureau	141.86
Buropro : Achat livres pour bibliothèque	99.66
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	108.61
Distribution Manzak inc : Matériels ménagers pour édifice	109.12
Scolart : Matériels à la garderie	122.97
Biolab : Analyses d'eau en octobre 2014	264.44
Danovar Inc. : Horamètre changé pompe service égout	363.30
SCA des Appalaches : Huile fournaise, pièces toile à la patinoire, peinture pour panneaux, pièces pour machineries, chlore pour eau	1 993.22
Imprimerie Fillion : Lettrage camionnette 2 portes et arrière	86.23
Scierie Blondeau : Pièce de bois pour panneaux.	86.23
Sinto Inc. : Graisse pour entretien véhicules.	77.61
Soudure Marcoux : Équerre pour panneaux publicitaire et pièces voirie	50.54
Laquerre Ford : Housses siège et démarreur à distance.	667.58
Charest international : Pièces camions à neige	356.95
Garage Agricole Charest : Pièces pour tracteur	485.87
Signalisation Lévis : Panneaux de signalisation	1 262.02
Ciments Taschereau : Béton pour panneaux et banc école.	518.13
Pavage Veilleux (1990) : Travaux de pavage (divers endroits)	9 391.07

EMP inc. : Travaux de rechargement Rang 5.	23 114.75
Xérox Canada ltée : Service pour octobre.	94.37
JM Samson inc. : Service lift pour septembre.	17.25
ORAPÉ : Service pour octobre.	259.73
Fonds d'information sur le territoire : Mutations octobre.	20.00
Hydro-Québec : Service luminaires de rues pour octobre.	1 045.89
Bell Canada : Service pour novembre (estimé).	650.00
Bell Mobilité : Service pour novembre.	38.88
Gaudreau Environnement inc. : Service pour octobre.	12 739.45

Résolution : 2014-266

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 octobre 2014.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 octobre 2014, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 279 695.36 \$, et des déboursés au montant de 1 126 226.62 \$, laissant un solde en caisse de 234 252.16 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2014, les revenus et dépenses au 31 octobre 2013.

Varia.

Résolution : 2014-267

Espace pour tournée avec un camion de déneigement à la hauteur de la propriété de Mme Rosa Fortin.

Attendu que Mme Rosa Fortin a aménagé une clôture à l'endroit où le camion de déneigement avait l'habitude de se tourner, soit à la hauteur du 201 Rang 2;

En conséquence, il est résolu unanimement, que ce conseil mandate M. François Gingras, inspecteur en voirie, pour demander à M. Gilles Bergeron, d'aménager un espace pour tourner avec un camion de déneigement, environ au même endroit, mais du côté nord-est du rang 2.

Adoptée

Étude du projet de règlement de zonage.

La date du 25 novembre est retenue pour l'étude du projet de règlement de zonage, préparé par M. Laval Dubois, chargé de projet pour la MRC de l'Érable. La rencontre débutera à 18h30 avec la présence des membres du conseil et des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Résolution : 2014-268

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier